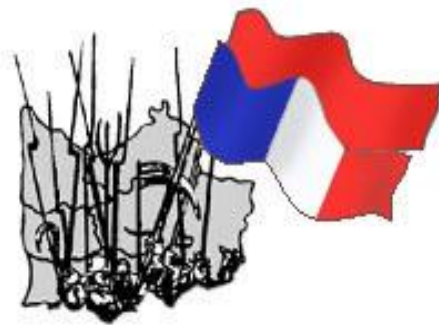


BULLETIN-LETTRE N° 73

Avril, mai, juin 2016

1851



Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les MÉES – site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin

Périodicité : trimestrielle

• *L'Histoire d'un village varois CARNOULES, avant et après le coup d'État ...*



Par Jean Claude BABOIS, Ancien Conseiller Municipal de Carnoules, fidèle adhérent de notre Association et Christophe CORTES, professeur d'histoire.

Nous vous l'avons annoncé dans le précédent numéro 72, cette intéressante étude comporte deux parties :

- Carnoules avant le coup d'État
- L'opposition carnoulaise au coup d'État.

Compte tenu de l'importance de ce document, nous avons choisi de ne vous présenter, dans ce bulletin, que la seconde partie. Vous le trouverez bientôt dans son intégralité sur notre site.

L'opposition carnoulaise au coup d'État (1851 – 1852)

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon BONAPARTE édicte six décrets proclamant la

dissolution de l'Assemblée nationale, le rétablissement du suffrage universel masculin, la convocation du peuple français à des élections et surtout la préparation d'une **nouvelle constitution** pour succéder à celle de la II^{ème} République.

Si le peuple de Paris réagit relativement peu ce n'est pas le cas dans les zones rurales de près d'une trentaine de départements dont le Var fait partie. Comme dans notre département, certains s'insurgent, prennent les armes et marchent sur les Chefs-lieux.

Dans le Var les colonnes républicaines, mal armées, furent facilement dispersées par la troupe et il y eut entre 60 et 90 tués en quelques jours selon les sources.

Carnoules, la désobéissance civile et civique

Déjà, alors que le coup d'État est en préparation, Carnoules proteste contre la révision de la Constitution voulue par Louis-Napoléon BONAPARTE. Les représentants de la commune signent la pétition (*contre cette révision, ndlr*) que le député Siméon dépose à l'Assemblée Nationale le 5 juin 1851. Carnoules est alors l'une des 18 communes varoises signataires.

L'insurrection varoise débute dès le 3 décembre. Toulon en est la base. Rapidement le moyen Var s'embrase. Les événements tragiques de Cuers scellent le sort de la révolte. De Toulon à Puget-Ville toutes les communes sont désarmées. Carnoules occupe dès lors une place prépondérante. En effet, celle-ci n'a pas

rendu les armes. Elle constitue donc, avec d'autres communes, un premier rempart insurrectionnel.

Le Préfet Pastoureau et ses troupes déroulent leur marche sur le Var. Chaque jour l'insurrection subit de lourdes pertes. Avant leur entrée dans Carnoules 36 insurgés ont été incarcérés. La rébellion carnoulaise est matée le 7 décembre 1851. Les Carnoulais insurgés sont mis aux arrêts. Ils sont au nombre de 19 (voir liste ci-après).

Le 02 janvier 1852, la Préfecture du Var signifie à Louis-Philippe BOUISSON, Maire de Carnoules, sa révocation. Cet arrêté préfectoral stipule que la raison de cette révocation est directement liée à « *la conduite du Sieur BOUISSON* ». Entendons ici, lors de l'insurrection.

Les registres de délibérations du Conseil municipal nous apprennent qu'en date du 20 janvier 1852 ce dernier, sous la présidence de Jean-Baptiste MISTRAL, adresse une lettre d'adhésion au Prince Président. Quelques temps plus tard, un autre arrêté préfectoral nous révèle que le Conseil municipal est dissous. Il est remplacé par une commission provisoire. Victor AUDIBERT est nommé Maire de Carnoules.

Au printemps 1852 les Carnoulais sont appelés à élire leur nouveau Conseil municipal. Comme dans 14 autres communes du Var, les républicains sortent victorieux de ce scrutin. Louis-Philippe BOUISSON retrouve alors son siège de Premier magistrat de la commune. Ce résultat est si mal vécu par les autorités que le 7 juillet suivant un décret impérial dissout à nouveau cette assemblée. Victor SCHOELCHER dans *Le gouvernement du deux décembre*, publié en 1853, nous rapporte les propos tenus dans ce décret : les élus carnoulais « *sont notoirement connus pour appartenir au parti démagogique* ». Plus loin on peut y lire également que l'administration ne peut être confiée à « *des hommes qui ont pactisé avec l'insurrection et qui pourraient égarer l'opinion publique* ».

Ainsi, ce bref exposé des faits aura permis de mettre en relief l'attachement des Carnoulais à la République. Et plus encore, cela aura mis en lumière la détermination de tout un village

lorsqu'il s'agit de défendre les valeurs républicaines.

Les Carnoulais victimes du coup d'Etat (1851 – 1852)

Le nombre de victimes de ce coup d'Etat dans le Var est estimé, selon Noël BLACHE, à plus de 3 000. René MERLE ajuste ce nombre l'élevant à près de 3 500.

Victimes carnoulaïses

Les personnes dont les noms suivent ont été les victimes carnoulaïses consécutives au coup d'Etat.

Louis Maximin BERENGUIER, cultivateur (3 mois d'incarcération au Fort Lamalgue/ Grâce accordée le 16 avril 1852 et remise le 23 février 1853)

François Joachim BONNAUD, cultivateur (45 jours d'incarcération au Fort Lamalgue dont quelques jours sur le navire, Le Généreux)

Jean Barthélémy BOUISSON, aubergiste (14 mois de détention en Afrique)

Pierre Laurent BOUISSON, cultivateur (interrogé au Fort Lamalgue puis détenu 1 an en Afrique)

Louis Philippe BOUISSON, Boucher (démis de ses fonctions de Maire / surveillance rapprochée)

Edouard BROQUIER, cultivateur (subit deux interrogatoires au Fort Lamalgue où il est détenu durant 45 jours puis rentre chez lui mais placé sous surveillance durant 1 an)

Louis Frédelin BROQUIER, cultivateur (Détenu en Algérie durant 14 mois). Il avait tenu des propos très menaçants durant l'insurrection : « *Il faut détruire la race des blancs* ». Comprenons ici, ceux qui soutiennent le régime.

Henri BROQUIER, cultivateur, **Firmin BROQUIER**, cultivateur

Léon-Ferdinand BROQUIER, cabaretier (3 mois d'incarcération au Fort Lamalgue puis interné à Aubagne et enfin placé sous surveillance)

François Stanislas BROQUIER, cafetier (Son café a été fermé pendant 18 mois)

Honoré Germain BROQUIER

Louis GASQUET, perruquier (enchaîné et conduit au Fort Lamalgue pour 3 mois dont 2 mois embarqué)

Jean-Louis Calixte GINOUVES, cultivateur et ouvrier au moulin à huile (3 mois d'incarcération au Fort Lamalgue)

Scipion LAVAL, cafetier (14 mois de surveillance. Sur son passeport porte la mention suivante écrite en rouge : « *Assujetti à la surveillance du ministère de la police générale* »)

François RAMPIN, Maçon

Justinien TURLE, Tanneur

A cette liste doivent être ajoutés les noms de deux femmes poursuivies puis incarcérées au Fort Lamalgue. L'une d'elle est **Angélique BERENQUIER**. L'autre pourrait être **Béatrix MARTIN**. Le *Journal des débats politiques et littéraires* du 19 janvier 1852 nous révèle dans ses colonnes que ces deux insurgées sont les deux seules femmes dans ce convoi de 96 révoltés.

Dans les archives communales se trouve un exemplaire de la lettre de renoncement signée par quelques insurgés carnoulais. En voici le texte :

“Nous soussignés,

TURLE Edouard Justinien, BERENQUIER

Louis Maximin, BROQUIER Honoré Germain

GASQUET Louis, RAMPIN François

BROQUIER Edouard Roi

Tous placés sous la surveillance de la police générale, déclarons sur notre honneur et conscience de renoncer entièrement à l'opinion rouge sous l'influence de laquelle nous étions placés et promettons fidélité et dévouement au gouvernement”.

Carnoules le 12 août 1852

J'approuve l'écriture ci-dessus et tout son contenu.

Suivent les signatures de *TURLE, BROQUIER, BROQUIER, RAMPIN*. Les deux croix ci-dessus sont les signatures des *Sieurs GASQUET et AUDIBERT*.

Le Maire AUDIBERT

Les Archives Nationales conservent dans la série BB/22/ à la référence GP 1287, la grâce politique de l'ancien Maire de Carnoules Louis-Philippe BOUISSON. Il y est fait mention de la venue du Prince Président dans le Département du Var le 24 novembre 1852. Celui-ci est passé par Carnoules où il a accordé cette grâce politique.

Indemnités versées aux victimes

La IIIème République a pensionné les insurgés. Voici la liste des insurgés carnoulais et des pensions que la République leur a alloués :

Louis Maximin BEREGUIER, cultivateur (300 Frs)

François Joachim BONNAUD, cultivateur (Non précisé)

Jean Barthélémy BOUISSON, aubergiste (Non précisé)

Pierre Laurent BOUISSON, cultivateur (Non précisé)

Louis Philippe BOUISSON, Boucher (250 Frs à sa femme et 100 Frs avec chaque enfant)

Edouard BROQUIER, cultivateur (150 Frs)

Louis Frédelin BROQUIER, cultivateur (800Frs).

Henri BROQUIER, cultivateur (Non précisé)

Firmin BROQUIER, cultivateur (Non précisé)

Léon-Ferdinand BROQUIER, cabaretier (450 Frs)

François Stanislas BROQUIER, Cafetier (Non précisé)

Honoré Germain BROQUIER (Non précisé)

Louis GASQUET, Perruquier (300 Frs)

Jean-Louis Calixte GINOUVES, cultivateur et ouvrier au moulin à huile (Non précisé)

Scipion LAVAL, Cafetier (Non précisé)

François RAMPIN, Maçon (Non précisé)

Justinien TURLE, Tanneur (350 Frs)

« 3 500 Varois qui ont reçu la précieuse pension de la République, que l'on continuera longtemps à présenter avec fierté dans les foyers républicains du Var rouge. » René Merle

C'est sur ces mots de René Merle que s'achève, provisoirement, cet article. Carnoules aura donc été l'une des 87 communes varoises à prendre part à l'insurrection contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Les sources

Archives communales de Carnoules (Var)

Archives Nationales, Paris

Bibliothèque Nationale de France, Paris

Comptes-Rendus des séances de l'Assemblée Nationale du 10 mai au 16 juin 1851, Paris, page 423

Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection dans le Var en décembre 1851*, édition de 1869, 236 pages.

Pierre MERIC, *L'Insurrection de 1851 au cœur de la révolution sociale au 19^e siècle*, Edition Grands Chemins, Février 2011

Victor SCHOELCHER, *Le gouvernement du deux décembre*, 1853, page 522.

Adolphe ROBERT, Statistiques pour servir à l'histoire du 2 décembre 1851, Chapitre 86, 1869, pages 230 à 252.

Société d'histoire de la Révolution de 1848, *La Révolution de 1848*, 1907, page 99.

Site 1851

“Moi Gaston DOMINICI, assassin par défaut” ••

Notre ami André NEYTON nous a livré, en mars, sa dernière création, dans laquelle il interprète le rôle titre. Dans une mise en scène originale et ingénieuse, il nous fait revivre une affaire criminelle qui, en son temps, a passionné la France entière. L'énigme n'a toujours pas révélé son secret.

Cette pièce sera présentée à Digne en 2017, dans le département même où se sont déroulés les faits.

“Dans la nuit du 4 août 1952 une famille anglaise est assassinée sur le bord d'une route des Alpes de Haute Provence où elle bivouaquait. Gaston Dominici propriétaire de la Grand Terre à quelques mètres du crime va être accusé par deux de ses fils d'en être l'auteur. Enfant de père inconnu, orphelin de mère immigrée, époux choisi par nécessité d'honneur et assassin par défaut (de mots ?),

Gaston DOMINICI sera condamné à mort sans que sa culpabilité ait été prouvée. La pièce dit le drame de ce paysan provençal façonné par une langue et des codes étrangers au monde judiciaire à travers une confrontation dominée par l'incommunicabilité.

Il ne s'agit pas ici de refaire le procès ni de prendre parti pour ou contre la culpabilité de l'accusé mais de porter un regard sur un homme et sur ce qui peut en faire un bouc émissaire : focalisation de l'enquête sur un coupable idéal, celui dont on pourra manipuler la parole, dont on moquera le langage pour entraîner plus aisément l'intime conviction.

Roland Barthes, sémiologue, écrit à propos de son procès : “Nous sommes tous Dominici en puissance, non meurtriers, mais accusés privés de langage, ou pire, affublés, humiliés, condamnés sous celui de nos accusateurs. Voler son langage à un homme au nom même du langage, tous les meurtres légaux commencent par là.”

Distribution :

Texte et Mise en scène : André NEYTON. Avec : Christiane CONIL, Jacques MAURY, André NEYTON, Sophie NEYTON. Costumes : Isabelle DENIS. Création éclairages : Michel NEYTON. Décor : Isabelle DENIS et Nathalie GRIZEL.

www.moigastondominici.fr

Dates à venir : 9 juillet à Nîmes, 30 juillet A Pontevès, 18 août à Montfort sur Argens, à Toulon et Degagnac (dates non encore fixées. En 2017 le 9 mars à Digne

De nouvelles publications ••

Marie-Françoise ATTARD-MARANINCHI, Xavier DAUMALIN, Stéphane Mourlane, Isabelle RENAUDET (dir.), *“Engagements. Culture politique, guerres, mémoires, mondes du travail. XVIII^e-XXI^e siècles”*, Collection Le Temps de l'Histoire, Presses Universitaires de Provence, 2016.

Ce volume est constitué de Mélanges offerts à Jean-Marie GUILLON, notre vice-président. Il contient notamment une contribution de Régis BERTRAND : *“Quelques relais de la mémoire de la résistance au coup d'État de 1851 en Haute-Provence”*.